

## La Grande Aventure Électrique Ford (le "Concours")

### Règles officielles du Concours (les "Règles")

Le concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.

Nul là où interdit..

AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE.

1. **Commanditaire du Concours:** Le concours est commandité par Ford Motor Company of Canada Limited (le « **Commanditaire du Concours** ») et administré par CINCO Inc. (« **CINCO** ») (l'« **Administrateur du Concours** »).

Ce concours sera organisé conformément à ces Règles, sous réserve des modifications apportées par le Commanditaire du Concours. Les participants doivent respecter ces Règles et seront réputés les avoir reçues et comprises en participant au Concours.

2. **Période du concours :** Le concours débute à 10 h (heure normale de l'Est, « HNE ») le 27 juin 2025 et se termine à 21 h (HNE) le 31 août 2025 (la « période du concours »). Le concours est composé de seize (16) segments (chacun, un « segment »):

Segment	Date et heure de début et de fin	Événement et lieu
0	Du 16 juin 2025 à 10h (HNE) au 31 août 2025 à 21 h (HNE)	Médias Sociaux - Instagram @ford_evroadtrip
1	Du 27 juin 2025 à 19 h (HNP) au 29 juin 2025 à 23 h (HNP)	Richmond Night Market (Colombie-Britannique)
2	Le 1er juillet 2025 de 12 h à 17 h (HNP)	Canada Place, Vancouver (Colombie-Britannique)
3	Le 5 juillet 2025 de 11 h à 21 h (HNP)	Festival Khatsahlano, Vancouver (Colombie-Britannique)
4	Du 28 juin 2025 à 10 h (HNE) au 29 juin 2025 à 18 h (HNE)	Waterfront Festival, Sugar Beach, 11 Dockside Drive (Ontario)
5	Du 11 juillet 2025 à 18 h (HNE) au 13 juillet 2025 à 20 h (HNE)	Salsa on the Beach, parc Woodbine (Ontario)
6	Du 18 juillet 2025 à 17 h (HNE) au 20 juillet 2025 à 21 h (HNE)	CFCT Foodtruck, parc Waterfront, Burlington (Ontario)
7	Du 25 juillet 2025 à 16 h (HNE) au 26 juillet 2025 à 23 h (HNE)	Bollywood Monster Festival, Mississauga (Ontario)
8	Du 2 août 2025 à 12 h (HNE) au 3 août 2025 à 22 h (HNE)	Toronto Food Truck Festival (Ontario)
9	Du 9 août 2025 à 12 h (HNE) au 10 août 2025 à 20 h (HNE)	CFTF Pickering Food Festival (Ontario)

10	Du 19 juillet 2025 à 10 h (HNE) au 20 juillet 2025 à 18 h (HNE)	Feux d'artifice du Vieux-Montréal (Québec)
11	Du 26 juillet 2025 à 10 h (HNE) au 27 juillet 2025 à 21 h (HNE)	Vieux-Port – Vacances d'été, Montréal (Québec)
12	Du 2 août 2025 à 10 h (HNE) au 3 août 2025 à 18 h (HNE)	Grand Quai, Montréal (Québec)
13	Du 8 août 2025 à 15 h (HNE) au 10 août 2025 à 20 h (HNE)	Festival international de montgolfières, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
14	Du 16 août 2025 à 12 h (HNE) au 17 août 2025 à 21 h (HNE)	Festival de la poutine, Longueuil (Québec)
15	Du 30 août 2025 à 10 h (HNE) au 31 août 2025 à 21 h (HNE)	Taco Fest (Québec)

3. **Admissibilité:** Le concours est exclusivement ouvert aux résidents légaux de l'Ontario, du Québec et de la Colombie Britannique âgés d'au moins vingt-cinq (25) ans au moment de l'inscription et possédant un permis de conduire valide de catégorie G de leur province respective (chacun un « Participant », collectivement les « Participants »). Les employés, représentants, concessionnaires et agents du Commanditaire du Concours, de l'Administrateur du Concours, de l'organisation et de chacune de leurs filiales, affiliés, administrateurs, dirigeants, gouverneurs, agents et leurs agences de publicité et de promotion (collectivement les « Parties Libérées »), ainsi que les membres de la famille immédiate de ces personnes (indépendamment de leur lieu de résidence) ou les personnes avec lesquelles ces personnes sont domiciliées ne sont pas admissibles à participer. La famille immédiate comprend le mari, la femme, le fils, la fille, le frère, la sœur, la mère ou le père d'un individu. Les inscriptions sont limitées aux individus seulement ; les entreprises commerciales et les entités commerciales ne sont pas admissibles à participer au concours.

4. **Comment participer:** Aucun achat nécessaire.

Pendant la Période du Concours, chaque Participant doit (i) visiter un ou plusieurs des festivals listés ci-dessus, (ii) localiser un ambassadeur CINCO-FORD, (iii) remplir le formulaire de participation avec les informations obligatoires suivantes : nom, courriel et code postal. En saisissant vos données, cela compte comme une participation. Toutes les inscriptions deviennent la propriété du Commanditaire du Concours et ne seront pas retournées. Ce formulaire de participation est également disponible sur la page d'accueil du programme (<https://fordevroadtrip.com/>) qui sera accessible et communiquée via la campagne publicitaire sur Instagram.

Si l'identité d'un Participant est contestée, le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel soumise au moment de l'inscription sera réputé être le Participant. L'individu assigné à l'adresse courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel soumise est considéré comme le titulaire autorisé du compte. Un participant sélectionné peut être

tenu de fournir une preuve qu'il/elle est le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel associée à l'inscription sélectionnée. Toutes les inscriptions doivent être soumises à partir d'un compte courriel valide qui peut être identifié par une recherche inversée de nom de domaine. Le seul déterminant du temps aux fins de réception d'une inscription valide à ce Concours sera la/les machine(s) serveur(s) du Concours. Toutes les inscriptions deviennent la propriété du Commanditaire du Concours et ne seront pas retournées. Limite d'une (1) inscription par Participant par Segment.

5. **Prix:** Un (1) prix est offert pour l'ensemble des segments. Le prix consiste en un (1) « road trip électrique inoubliable » d'une valeur au détail approximative de 5 000 \$ CA. Ce prix comprend, pour une période de 48 heures, le prêt d'un véhicule électrique Ford (soit le F-150 Lightning ou la Mustang Mach-E, à la discrétion de Ford) avec recharge incluse, un séjour de deux (2) jours – deux (2) nuit dans un hôtel-boutique ou un chalet locatif situé dans un rayon de 120 km du lieu de l'événement ou, pour les participants inscrits en ligne, dans un rayon de 120 km du lieu du premier segment du concours tenu dans la province du participant, ainsi que des activités de loisir pour deux (2) personnes. Ces activités peuvent inclure un souper pour deux, une expérience de bien-être ou une activité d'aventure, jusqu'à concurrence de 500 \$ CA.

L'invité du gagnant doit être un adulte ou, s'il est mineur, quelqu'un dont le gagnant est le tuteur légal. Le gagnant doit fournir une copie certifiée de son permis de conduire valide, signer un contrat de prêt de véhicule et un formulaire de décharge dégageant le Commanditaire du Concours et les Administrateurs du Concours de toute responsabilité, y compris en cas d'accident. La consommation d'alcool ou d'autres substances pendant la période de prêt du véhicule est interdite. De plus, le gagnant ne doit pas avoir de casier judiciaire et le véhicule ne peut être utilisé que pour se rendre aux lieux liés aux activités de loisirs désignées.

Le véhicule devra être récupéré auprès du concessionnaire Ford le plus proche du lieu de l'événement où le participant a remporté son prix ou, dans le cas des participants inscrits en ligne, dans un rayon maximal de 120 km du premier événement du segment. Alternativement, le véhicule pourra être récupéré auprès du concessionnaire le plus proche du lieu de résidence du gagnant, sous réserve de la même limite de 120 km à partir du premier événement du segment. En troisième option, les administrateurs du concours pourront livrer le véhicule directement à l'adresse personnelle du gagnant, à condition que cette adresse soit située dans un rayon de 120 km de l'événement auquel le gagnant s'est inscrit.

Si, au moment de la réclamation ou de l'attribution du prix, le prix d'achat au détail réel est inférieur à la valeur au détail approximative indiquée, le gagnant du prix n'aura pas droit à la différence. L'utilisation du prix est conditionnée à ce que le gagnant (et son invité) respecte toutes les règles applicables fixées par le Commanditaire du Concours, les Administrateurs du Concours, leurs filiales, affiliés, administrateurs, dirigeants, gouverneurs, agents et leurs agences de publicité et de promotion (collectivement les « **Parties Libérées** »), ainsi que les directives et exigences sanitaires locales mandatées par les gouvernements fédéral, provincial et/ou municipal.

Chaque gagnant (et son invité) sera seul responsable de tous les autres coûts et dépenses accessoires liés à leur prix non explicitement mentionnés dans ces Règles, y compris, mais sans s'y limiter, le transport vers et depuis le concessionnaire pour obtenir la voiture, les pourboires, les dépenses personnelles, les repas supplémentaires et les divertissements, etc. Le Commanditaire du Concours n'attribuera pas plus de prix que ceux énoncés dans ces Règles. Les chances de gagner dépendent du nombre total d'inscriptions éligibles reçues.

Le Commanditaire du Concours n'assume aucune responsabilité pour les événements annulés, retardés, suspendus ou reprogrammés pour une raison quelconque indépendante de sa volonté et le gagnant du prix ne sera pas remboursé pour toute partie du prix qui pourrait devenir indisponible. Le Commanditaire du Concours se réserve le droit d'annuler ou de terminer l'attribution du prix ou de tout composant du prix si le gagnant du prix et/ou son invité adopte un comportement inapproprié ou perturbateur, ou un comportement ayant pour but de harceler, abuser, menacer ou importuner toute autre personne.

6. **Substitution de Prix:** Tout prix est non échangeable, non transférable, non remboursable, sans valeur de rachat en espèces et doit être accepté tel que décerné sans substitutions. Le Commanditaire du Concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de substituer et/ou de modifier tout prix par un ou des prix de valeur égale ou supérieure pour quelque raison que ce soit.
7. **Détermination des Gagnants:** Un (1) tirage au sort sera effectué pour l'ensemble des segments, lequel aura lieu le 5 septembre 2025 à 10 h (HNE). Le tirage se tiendra dans les bureaux de CINCO, situés au 139, rue Saint-Paul Ouest, Montréal (Québec). Une (1) personne finaliste sera sélectionnée par tirage au sort afin d'être admissible à remporter le prix. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Le tirage sera effectué par un représentant de CINCO.

CINCO contactera le potentiel gagnant par courriel dans les trois (3) jours ouvrables suivant le tirage au sort (« **Notification de Gagnant** »). Si un potentiel gagnant ne peut être contacté dans les deux (2) jours ouvrables suivant la première tentative (y compris le défaut de réponse à la Notification de Gagnant), ne réclame pas son prix ou ne satisfait pas à toutes les conditions du Concours énoncées dans ces Règles, le potentiel gagnant sera disqualifié et perdra son prix. Un autre Participant pourra alors être tiré au sort parmi toutes les inscriptions éligibles restantes. Ce processus se poursuivra jusqu'à ce qu'un potentiel gagnant qui répond aux exigences du Concours soit contacté ou jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'inscriptions éligibles, selon la première éventualité. Le Commanditaire du Concours n'est pas responsable des tentatives de notification échouées à tout Participant sélectionné. En cas de perte du prix, aucune compensation ne sera donnée. Limite d'un (1) prix par Participant pendant la Période du Concours. Les chances de gagner dépendent uniquement du nombre total d'inscriptions éligibles reçues.

8. **Distribution du Prix:** Une fois confirmé comme gagnant, un représentant de CINCO contactera le gagnant pour organiser la livraison du prix qui doit avoir lieu dans un périmètre raisonnable, spécifiquement dans un rayon maximal de 120 km de l'un des lieux de l'événement mentionnés dans les règles de ce concours. Les prix non réclamés seront perdus et les segments de prix non utilisés n'ont aucune valeur monétaire. La remise du prix sera organisée dans un rayon raisonnable autour des lieux des événements.
9. **Conditions du Gagnant:** Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné doit : (i) avoir respecté, respecter et continuer de respecter le présent règlement ; (ii) répondre correctement, sans aide, à une question d'habileté mathématique à durée limitée qui lui sera posée dans le cadre du formulaire de déclaration d'admissibilité et de décharge ; et (iii) fournir, dans un délai de deux (2) jours ouvrables, tous les documents requis par les organisateurs afin d'organiser le prêt d'un véhicule électrique Ford. Ces documents incluent notamment, sans s'y limiter, un permis de conduire valide et une preuve d'assurance responsabilité civile conforme.

Si un Participant sélectionné ne répond pas à toutes les exigences du Concours, ne répond pas correctement à la question d'habileté mathématique ou ne fournit pas tous les documents nécessaires au Commanditaire du Concours dans le délai spécifié, ce Participant sélectionné perdra son prix et le Commanditaire du Concours aura le droit (mais pas l'obligation) de sélectionner un autre Participant parmi les inscriptions éligibles restantes jusqu'à ce qu'un contact soit établi avec un Participant ou qu'il n'y ait plus d'inscriptions éligibles, selon la première éventualité. Ce processus pourra se poursuivre jusqu'à ce que le prix soit attribué ou qu'il n'y ait plus de temps suffisant pour permettre l'attribution du prix (dans ce cas, le processus ci-dessus s'appliquera à ce Participant alternatif). Le Commanditaire du Concours et les Administrateurs du Concours ne sont pas responsables, que ce soit en raison d'une erreur humaine ou autre, de tout échec à contacter un Participant. Le Commanditaire du Concours contactera le gagnant après réception de son formulaire de décharge signé pour organiser la livraison du prix respectif.

10. **Altération:** Toutes les inscriptions qui sont incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites ou ne respectant pas ou ne satisfaisant pas toute condition des Règles peuvent être disqualifiées par le Commanditaire du Concours. Le Commanditaire du Concours n'assume aucune responsabilité pour les inscriptions perdues, volées, retardées, endommagées, mal dirigées, tardives ou détruites, les erreurs typographiques ou autres erreurs de production, ou toute erreur ou omission dans l'impression ou la publicité liée à ce Concours. Toute tentative par un Participant d'obtenir plus que le nombre maximum d'inscriptions indiqué en utilisant plusieurs noms, adresses courriel, identités, inscriptions et connexions différentes ou toute autre méthode annulera les inscriptions de cette personne et son admissibilité à gagner le prix, et ce Participant sera disqualifié du Concours et, à la seule discrétion du Commanditaire du Concours, de toute autre promotion du Commanditaire du Concours. Toute utilisation de méthodes d'inscription robotiques, répétitives, automatiques,

programmées ou similaires, ou d'agents (y compris, mais sans s'y limiter, les services d'inscription à des concours) annulera toutes les inscriptions de ce Participant.

Le Commanditaire du Concours n'assume aucune responsabilité pour les défaillances de l'Internet ou du site Web pendant le Concours, pour tout problème ou dysfonctionnement technique de tout réseau ou ligne téléphonique, de systèmes en ligne, de serveurs, de fournisseurs d'accès, d'équipement informatique, de logiciels, d'échec de tout courriel ou de congestion du trafic sur l'Internet ou sur tout site Web ou toute combinaison de ceux-ci, y compris toute blessure ou dommage à l'ordinateur d'un Participant ou de toute autre personne liée ou résultant de la participation ou du téléchargement de tout matériel dans la promotion. Toute tentative de nuire délibérément à tout site Web et/ou application du concours ou de miner le fonctionnement légitime de ce Concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. En cas de telle tentative, le Commanditaire du Concours se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts et de rechercher tous les recours et dommages dans toute la mesure permise par la loi, y compris la poursuite criminelle.

11. **Modification/ Résiliation:** Sous réserve des lois applicables en Ontario, le Commanditaire du Concours se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans responsabilité, de terminer ou suspendre le Concours en tout ou en partie, ou de modifier les Règles du Concours à tout moment sans préavis si une fraude, des défaillances techniques, y compris toute défaillance de réseau, serveur ou matériel, des virus, des bugs, des erreurs de programmation ou de communication ou toute autre erreur ou d'autres causes échappant au contrôle du Commanditaire du Concours corrompent l'administration, l'intégrité ou la sécurité du Concours, ou si tout autre facteur interfère avec la conduite de ce Concours comme prévu par ces Règles, ou pour toute autre raison à la seule discrétion du Commanditaire du Concours. Dans ce cas, le Commanditaire du Concours peut, à sa seule discrétion, choisir de sélectionner un ou des gagnants par tirage au sort parmi toutes les inscriptions éligibles reçues jusqu'au moment de l'annulation, de la résiliation, de la modification ou de la suspension.
12. **Confidentialité:** Le Commanditaire du Concours recueille des données personnelles sur les Participants aux fins de l'administration de ce Concours et, si un Participant le souhaite, de communiquer avec les Participants au sujet des produits/services/offres du Commanditaire du Concours. Consentir à recevoir de telles communications est facultatif et n'a pas besoin d'être accepté pour être admissible à participer à ce Concours et n'augmente pas vos chances de gagner un prix. Les Participants qui ne souhaitent pas recevoir d'autres communications d'information ou de marketing du Commanditaire du Concours doivent l'indiquer lors de leur participation au Concours. Veuillez consulter les Politiques de Confidentialité du Commanditaire du Concours à l'adresse <https://www.ford.ca/help/privacy/> pour plus d'informations sur la politique de protection et de sécurité des informations des utilisateurs.
13. **Publicité:** En acceptant un prix, le gagnant accepte que le Commanditaire du Concours et ses désignés respectifs puissent utiliser son nom, ses photographies, ses vidéos, son image, sa ville de résidence, ses informations biographiques, ses informations sur le

prix et/ou ses déclarations sur ce Concours à des fins publicitaires et/ou de publicité dans tous les médias (actuels ou futurs) à travers le monde à perpétuité sans compensation, notification ou permission, sauf si la loi l'interdit.

14. **Libération et Responsabilité:** En participant à ce Concours, les Participants libèrent et dégagent à jamais CINCO, les Parties Libérées, le Commanditaire du Concours et ses agences de publicité et de promotion, leurs affiliés et leurs directeurs respectifs, dirigeants, propriétaires, partenaires, employés, agents, concessionnaires, représentants, successeurs et ayants droit de tout dommage, blessure, décès, perte ou responsabilité envers la personne ou les biens, en tout ou en partie, directement ou indirectement, en raison de la participation au Concours, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix, ou lors de la préparation et/ou de la participation à toute activité liée au Concours et/ou au prix.
15. **Construction:** Toutes les questions et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité de ces Règles ou les droits et obligations des Participants et du Commanditaire du Concours en relation avec le Concours seront régies par et interprétées conformément aux lois de la Province de l'Ontario sans donner effet à ses règles et dispositions de conflit de lois. Tous les Participants consentent à la juridiction et au lieu de la Province de l'Ontario. Tous les Participants acceptent expressément que les tribunaux de l'Ontario aient compétence exclusive sur tout litige ou litige découlant de ou lié à ce Concours et acceptent de se soumettre aux lois et à la juridiction des tribunaux fédéraux du Canada et des tribunaux provinciaux de la Province de l'Ontario et renoncent par la présente à la compétence de tout autre tribunal qui pourrait maintenant ou à l'avenir être considéré comme compétent pour une raison quelconque. Le lieu sera uniquement Toronto, Ontario. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition de ces Règles n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Si une disposition est jugée invalide ou autrement inapplicable, ces Règles seront interprétées conformément à leurs termes comme si la disposition invalide ou inapplicable n'y figurait pas.
16. **Langue :** En cas de divergence ou d'incohérence entre la version anglaise et la version française de ces Règles, la version anglaise prévaudra, régira et contrôlera.

### Règles courtes

Aucun achat requis. Pour consulter le règlement complet du concours, visitez le site <https://fordevroadtrip.com/>. **Période du concours :** Du 16 juin 2025 à 10 h (HNE) au 31 août 2025 à 22 h (HNE), composé de seize (16) segments. **Admissibilité :** Ouvert aux résidents légaux de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique âgés de 25 ans ou plus, titulaires d'un permis de conduire valide de classe G (ou l'équivalent complet). Les employés du commanditaire du concours, les administrateurs ainsi que les membres de leur famille immédiate ou les personnes domiciliées avec eux ne sont pas admissibles. **Comment participer :** (1) Visitez l'un des festivals ou événements participants. (2)

Trouvez un ambassadeur CINCO-FORD sur place. (3) Remplissez le formulaire de participation avec votre nom, courriel et code postal. Limite d'une (1) participation par participant par segment. **Prix** : Un (1) « road trip électrique inoubliable » d'une valeur approximative de 5,000 \$ CA, incluant : (1) le prêt de 48 heures d'un véhicule électrique Ford (F-150 Lightning ou Mustang Mach-E) ; (2) un séjour de 2 jours/1 nuit dans un hôtel-boutique ou un chalet locatif situé dans un rayon de 120 km du lieu de l'événement ; (3) des activités de loisir pour deux personnes, jusqu'à concurrence de 500 \$ CA. **Sélection du gagnant** : Un gagnant sera sélectionné au hasard parmi toutes les participations admissibles. Le tirage aura lieu le 5 septembre 2025 à 10 h (HNE). **Avis au gagnant** : Le participant sélectionné sera contacté par courriel dans les trois (3) jours ouvrables suivant le tirage. À défaut de réponse dans un délai de deux (2) jours ouvrables, le prix sera annulé et un autre gagnant pourrait être sélectionné. **Conditions** : Le gagnant devra fournir une copie certifiée de son permis de conduire valide, signer une entente de prêt de véhicule ainsi qu'un formulaire de décharge de responsabilité. Il est strictement interdit de consommer de l'alcool ou toute substance durant la période de prêt du véhicule. L'utilisation du véhicule est limitée aux activités de loisir désignées. **Remise du prix** : Le véhicule devra être récupéré dans un rayon de 120 km du lieu de l'événement. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations valides reçues pour chaque segment. Une question d'habileté mathématique est requise.